



Paris, le 26 octobre 2026

C.H.A.R. — Contre la haine, l'antisémitisme, le racisme
22 rue de la Roquette, 75011 Paris

Apologie de la Shoah et menaces de mort antisémites au Pontet : six mois avec sursis, une peine qui ne répond pas à la gravité des faits

Le tribunal correctionnel d'Avignon a rendu le 23 octobre 2026 son jugement à l'encontre de Patrick O'B. Le 11 août 2026, dans un hypermarché du Pontet (Vaucluse), cet homme avait déclaré à un couple de touristes australiens de confession juive qu'il « regrett[ait] qu'Hitler n'ait pas fini le travail ». Il avait ensuite lancé deux fois « Ramenez Hitler », puis menacé l'épouse de lui « mettre une putain de balle dans la tête ». La vidéo de la scène a été vue plus de dix millions de fois.

Reconnu coupable d'apologie de crimes contre l'humanité et de menaces de mort aggravées par leur caractère antisémite, le prévenu est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à la confiscation des scellés. Le tribunal n'a pas prononcé l'interdiction du territoire français de trois ans requise par le ministère public. Il alloue 500 euros à chacune des deux victimes, et 300 euros à chacune des associations C.H.A.R. et B'nai B'rith, parties civiles.

L'association C.H.A.R. prend acte de cette décision, mais en regrette la légèreté. L'enquête a montré que ces propos n'étaient pas un emportement isolé. Des messages retrouvés dans le téléphone du prévenu, antérieurs aux faits, appelaient à « se débarrasser des ordures » du « tiers monde ». À l'audience, le prévenu s'est présenté comme un « grand humaniste » et a invoqué une rupture de traitement, sans produire aucune pièce médicale.

« Souhaiter publiquement l'achèvement de la Shoah, puis menacer de mort une femme parce qu'elle est juive, et repartir avec du sursis et quelques centaines d'euros à payer : c'est un message de banalisation que nous ne pouvons pas accepter. Le père de la victime a survécu à la Shoah ; sa famille a été assassinée à Auschwitz. Ce qu'on a regretté devant elle, c'est que sa famille n'ait pas entièrement disparu. »

— **Me Annie Cohen-Tapia, avocate de l'association C.H.A.R. et des victimes**